

Compte rendu du conseil municipal du 09 avril 2021

Présents : BARRABAND Jean Paul, BISSON Virginie, JOSLIN Jean-Louis, KOSUBAY Philippe, MARTIN Valéry, MORIN Matthias (21h10), OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel.

Excusés : FENILLE Audrey, HEBEL Marc, PEYLET Jessica

Secrétaire : MORIN Matthias

Début du conseil : 20h40

1. Vote des taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti

Le maire présente un document de comparaison avec les communes de Creuse Grand Sud. Il propose de maintenir le taux d'imposition à 11,1 % pour le bâti et 47,55 % pour le non bâti, identiques à ceux de 2020. Ces taux sont indexés sur une base fixée par les services de l'état qui augmente naturellement avec l'inflation.

Vote : POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

2. Redevance France Télécom 2021

55,02€/km pour les lignes aériennes (22,51 km) et 41,26€/km pour les lignes souterraines (8,65 km) pour un total de 1595,39 € au profit de la commune

Vote : POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

3. Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales FPIC

Suite au courrier de la présidente de Creuse Grand Sud CGS demandant le versement de l'intégralité du FPIC à la communauté de commune CGS pour 2021 et un versement systématique à partir de 2022, le maire demande au conseil municipal de se positionner. Après divers échanges, compte tenu des difficultés financières de notre COM COM et par solidarité, le conseil municipal décide de lui verser l'intégralité du FPIC 2021. Le conseil municipal ne souhaite pas s'engager sur un versement pérenne. A charge à CGS de faire annuellement une demande de versement du FPIC sachant que le conseil sera très vigilant quant aux moyens mis en œuvre par la COM COM pour redresser ses comptes étant donné l'impacte automatique sur nos recettes.

4. BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE

Fonctionnement

Dépense :

Le budget a été préparé en amont par le maire, M. Ollier et V. Martin. JL Joslin et V. Martin détaillent certains chapitres pour plus de clarté. Le prévisionnel sur les dépenses 2021 se fait avec un tableau comparatif à l'année 2020. Comme l'an dernier, les charges de personnels représentent plus de la moitié des dépenses, la maintenance et l'entretien des bâtiments sont également des dépenses importantes, le prévisionnel des dépenses est de 364.486 €

Recettes :

Le maire rappelle que la commune profite des redevances sur les pylônes électriques non négligeables. Il y a eu moins de rentrée d'argent côté location avec un appartement non loué ainsi que la salle des fêtes jusqu'à présent. Le prévisionnel des recettes s'établit à 386.240 €.

Le budget fonctionnement s'équilibre avec les excédents reportés 2020 et le virement vers la section d'investissement.

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

Investissement

Dépenses :

Compte tenu des nombreux projets d'investissement (extension salle polyvalente, hangar communal, aire de jeux, achat broyeur d'accotement, voirie, trottoirs, entretien des bâtiments...), le prévisionnel des dépenses est de 255.973€

Recettes :

Les recettes comprennent entre autres les dotations d'état, la DETR, Boost'Comm'Une, FCTVA...
Le budget d'investissement est équilibré par l'apport de la section de fonctionnement.

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

5. BUDGET PRIMITIF 2021 ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

Recettes :

Elles sont constituées de l'excédent reporté 2020 et des redevances pour un prévisionnel de 17.877€.

Dépenses :

Principalement constituées d'un virement à la section d'investissement pour anticiper les travaux si besoin.
Il faut également ajouter les amortissements pour un équilibre budgétaire à 21.437€

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

Investissement

Recettes :

Comme l'an dernier, le conseil décide de ne pas abonder les recettes via une subvention du budget commune car il n'y pas de gros travaux en prévision pour 2021 et la volonté d'un budget assainissement autonome.

Dépenses :

Capacité de travaux de 23.122€ si besoin.

Avec les amortissements reportés, l'équilibre budgétaire est de 26.592€

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

6. Dossiers Boost'Comm'Une

Le conseil décide d'ajouter 2 dossiers pouvant prétendre aux aides de Boost'Comm'Une (Conseil Départemental de la Creuse)

A- Travaux dans l'appartement communal

Ce dossier est suivi par M.Ollier qui a fait établir deux devis correspondant à la pose de papier peint, peinture, et réaménagement de l'espace entre la cuisine et la salle à manger

Devis : VIALANT LOGE : 9510,23 € TTC ou JARDY Laurent 14.860,54 TTC

Le conseil municipal choisit de retenir l'entreprise VIALANT LOGE.

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

B . Extension de la salle polyvalente

Le maire et les 3 adjoints ont reçu l'architecte M Claveyrolat concernant le projet d'extension de la salle polyvalente. Cette extension, du côté droit de l'existant, prévoit une salle de stockage (tables, chaises, matériel garderie), un local ménage, un bloc de rangement et des sanitaires pour les agents (vestiaires, WC, douches). Le relief rend possible l'aménagement d'une salle en sous sol dont l'accès se fera par l'arrière du bâtiment. Cette salle pourra servir de salle de motricité pour les enfants de l'école et de salle de réunion pour les associations de la commune.

Montant : 272.880 € (architecte M Claveyrolat Aubusson)

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

7. Devis travaux

Planchers de l'église (clocher et balcon)

Montant : 3199,92 € TTC (Entreprise Fayette) ou 4584,00 € TTC (Entreprise Grégoire Breuil)

Toiture WC extérieurs de l'école + démoussage arrière préau

Montant : 2789,38 Entreprise AUDOUZE

Démoussage des logements communaux
Montant 2.363,85 € Entreprise AUDOUZE

Changement de la chaudière et du pare-douche du logement communal de M. Malterre

M. Ollier va faire établir un deuxième devis dans la semaine du 12 au 16 avril (Entreprise SAUVANET).

8. **Vente de terrain de section à M. R Legout à Congres (Section ZC n° 144)**

Le maire sollicite l'avis du conseil municipal pour organiser une consultation auprès des habitants de Congres concernant cette vente. Il précise que la vente d'un terrain de section est possible uniquement si elle n'induit pas une augmentation de patrimoine de l'intéressé(e). Ce n'est pas le cas pour ce terrain de section de 77 m² étant également entendu que M. Legout autorise un droit d'accès au camion qui livre le gaz propane à M. Lambert.

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

Questions diverses

Remplacement de la secrétaire de mairie Sylvie LAUBY

JL Joslin fait lecture de trois candidatures à ce poste. Une candidate ne correspond pas aux critères de sélection, un courrier lui sera envoyé pour le lui signifier. Les deux autres candidatures retiennent l'attention des conseillers, les candidates seront convoquées prochainement pour un entretien.

Achat d'une remorque double essieux

Le conseil décide l'achat d'une remorque double essieux de la marque Leader pour une charge utile de 750 kg au prix de 1198,80 € TTC chez Vignerresse à Giat (non disponible chez Juilles Moutier Rozeille).

Voierie

M. OLLIER et JM Rondier ont fait le tour de la commune avec un agent de la COLAS afin d'établir un devis pour l'ensemble des travaux de voierie programmés pour 2021.

Maison à Farges

M. Ollier fait part au conseil municipal d'une maison avec terrain à vendre à Farges. Ce bien pourrait être acheté par la commune pour répondre à la demande de certains Saint Marcois pour un lieu de rencontre avec dépôt de pain, journal... Cette maison est actuellement visitée par des acheteurs privés, d'autres solutions pourraient apparaître dans l'avenir.

Fin de la réunion : 23h30